

RE: demande de transmission de documents, messageries en Cc.

Vendredi, Juin 10, 2022 09h36 CEST



STEPHANIE FRAIN

stephanie.frain@education.gouv.fr

Destinataire

Nowenstein-Y-Piery Sebastian

Bonjour Monsieur,

En réponse à votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, l'ensemble des échanges internes ayant pu être retrouvés en lien avec la réponse qui vous a été apportée par Mme Garde le 8 décembre 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération.

Stéphanie Frain

Cheffe du bureau de la protection des données et de l'information publique- DAJ A3

Direction des affaires juridiques

Secrétariat général

99, rue de Grenelle - 75007 PARIS

2020_logo_signature_mail_directions_DAJ

De : Nowenstein-Y-Piery Sebastian <sebastian-Andre.nowenstein@ac-lille.fr>

Envoyé : dimanche 22 mai 2022 12:53

À : STEPHANIE FRAIN <stephanie.frain@education.gouv.fr>

Objet : demande de transmission de documents, messageries en Cc.

Bonjour Madame,

Le 8 décembre 2020, je recevais le message que je reproduis plus bas.

J'observe qu'en Cc dudit message apparaissent les adresses suivantes : ANNE REDONDO

<anne.redondo@education.gouv.fr>, VICTOR LESPINARD <victor.lespinard@education.gouv.fr>, STEPHANIE FRAIN

<stephanie.frain@education.gouv.fr>, MEHAR IQBAL <mehar.igbal@education.gouv.fr>.

En vertu de la loi de 78 sur la transparence, je souhaite avoir communication de l'ensemble des messages émis ou reçus

par ces comptes, ainsi que par celui de madame Garde (aurelie.garde@education.gouv.fr), qui feraient apparaître mon nom ou qui porteraient sur la demande de documents qui a donné lieu à la réponse de madame Garde.

Je souhaite faire valoir, en appui de ma demande, les avis 20214989 et 20220907 délivrés par la CADA, que je joins à ce message.

Bien à vous,
S. Nowenstein.

De : **AURELIE GARDE** <aurelie.garde@education.gouv.fr>

Date: mar. 8 déc. 2020 à 09:21

Subject: Demande de communication de documents

To: sebastian.nowenstein@gmail.com <sebastian.nowenstein@gmail.com>

Cc: ANNE REDONDO <anne.redondo@education.gouv.fr>, VICTOR LESPINARD <victor.lespinard@education.gouv.fr>, STEPHANIE FRAIN <stephanie.frain@education.gouv.fr>, MEHAR IQBAL <mehar.iqbal@education.gouv.fr>

Bonjour Monsieur,

Par courriel du 21 novembre 2020, vous avez sollicité la communication de tout document administratif ou enquête permettant d'étayer les déclarations du ministre à France culture selon lesquelles plus de filles que de garçons seraient déscolarisées en maternelle en raison d'un phénomène de radicalisation, ainsi que ceux permettant d'étayer les propos de son cabinet ayant concédé qu'il y avait certaines imprécisions dans les déclaration du ministre.

Je vous informe que la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) rappelle de manière constante que si le livre III du code des relations entre le public et l'administration (CRPA) garantit à toute personne un droit d'accès aux documents administratifs existants ou susceptibles d'être obtenus par un traitement automatisé d'usage courant, il ne fait pas obligation aux autorités administratives de répondre aux demandes de renseignements qui leur sont adressées (par exemple : avis [CADA n° 20180676 du 03 mai 2018](#)).

J'ai donc le regret de vous informer que nous ne sommes pas en mesure de donner une suite favorable à votre demande.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Aurélie Garde

Adjointe au chef du bureau

Bureau du droit des données et de l'information publique - DAJ A3

Direction des affaires juridiques

Secrétariat général

99, rue de Grenelle - 75007 Paris

01.55.55.36.98

06.24.59.53.52

De : sebastian nowenstein <sebastian.nowenstein@gmail.com>

Envoyé : samedi 21 novembre 2020 07:17

À : STEPHANIE FRAIN <stephanie.frain@education.gouv.fr>

Objet : demande de transmission de documents

Stéphanie Frain

Cheffe du bureau du droit des données et de l'information publique- DAJ A3

Personne responsable de l'accès aux documents administratifs

Direction des affaires juridiques

Secrétariat général

A Lille, le 21 novembre 2020.

Madame,

1. Le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, a déclaré le 31 août 2019 ([France Culture, minute 15.](#)) : « Il y a plus de filles que de garçons qui ne vont pas à l'école maternelle pour des raisons sociétales. Et appelons un chat un chat, le fondamentalisme islamiste dans certains territoires a fait que certaines petites filles vont à l'école le plus tard possible. »
2. Selon [Le Monde du 19 septembre 2019](#), le cabinet du ministre a affirmé que le propos de monsieur Blanquer visait “des situations particulières « *dans certains quartiers, certaines zones* », qui ont été signalées au ministère par des équipes académiques ou des parents d'élèves”. Le cabinet, selon cet article, concédait que, dans les déclarations du ministre, il y avait de l'imprécision.
3. Dans le même sens, [Franceinfo écrit](#) le deux septembre 2019 : “Le cabinet de Jean-Michel Blanquer a expliqué à franceinfo que « *les propos du ministre faisaient référence à des signalements que nous avons de nos équipes laïcité en académie relativement à certains quartiers* ». Sans donner plus de précisions sur les secteurs en question.”
4. Pourtant, le 19 janvier 2020, [le ministre a déploré](#) les critiques qui l'avaient visé à la suite des propos dont il est question dans (1). Il a moqué, je le cite, “les soi-disant décodeurs qui vous disent que vous dites n'importe quoi”. Ces déclarations donnent à penser que monsieur Blanquer maintient ses affirmations initiales et que des informations inconnues du cabinet au moment où *Le Monde* et *Franceinfo* ont interrogé ce dernier sont parvenues au ministre.

Je souhaiterais que me soit transmis tout document ou toute enquête qui permettrait d'étayer les affirmations du ministre ou celles de son cabinet.

Je vous prie de noter que j'ai déjà connaissance des [Repères et références statistiques RERS – 2019 -chap 3](#), qui infirment les affirmations du ministre. Ce que je recherche, donc, ce ne sont pas ces documents, mais, au contraire, ceux qui ont conduit le ministre à tenir des propos que les études statistiques de son ministère contredisent.

Il se pourrait que le ministre ait pris appui sur une enquête qui aurait été menée par le ministère de l'Éducation nationale, que le [site LCI évoque](#) en ces termes : « C'est au niveau de Matignon que l'on nous fournit des données sur ces cas spécifiques de déscolarisation en raison d'une radicalisation. Elles reposent sur « une enquête du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse menée pour le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation [du 11 avril dernier à Strasbourg](#) » et révèlent que ce phénomène se concentre effectivement sur les filles et le premier degré. ».

Je vous prie d'agréer, chère madame, l'expression de mes salutations les meilleures.

Sebastián Nowenstein

JPG image001.jpg

9.1 KiB



PDF TR_ demande de transmission de documents.pdf

249 KiB



PDF PAC Nowenstein.pdf

164 KiB



PDF TR_ PAC Nowenstein - POUR VALIDATION.pdf

207 KiB



PDF RE_ PAC Nowenstein - POUR VALIDATION.pdf

154 KiB

